Procès Verbal du Conseil De Communauté
SEANCE du Lundi 7 novembre 2011 à 20 h 00

L'an deux mille onze, le l**undi 7 novembre 2011 à 20 h 00**, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Questembert, se sont réunis à la salle de l'Asphodèle à Questembert. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Paul PABOEUF.
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 39
Nombre de conseillers suppléants en exercice : 26
Nombre de conseillers titulaires présents : 31 **Nombre de votants** : 38
Nombre de conseillers suppléants présents :12 Procuration : 0
Invités présents excusé : M. VERPILLAT, trésorier Date de convocation : 28 octobre 2011

Etaient présents (titulaires) :
M. Patrice LE PENHUIZIC, M. PABOEUF Paul, Mme DESCOURT Isabelle, M. Franck GUILLOUZOUIC, M. Bernard ROUILLE, Mme Marie-Thérèse GUIDOUX, M. LORIC Yves, M. Alain RICHARD, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Paul HALLIER, M. Gilbert PERRION, M. Serge LUBERT, M. LE COINTE Laurent, Mme Marie-Thérèse LUHERNE, Mme Josiane CIVEL, M. Jean-Claude MORICE, M. Paul SOULARD, M. René CHEVAL, M. André FEGEANT, Mme Marcelle LE PENRU, M. Patrice LAUNAY, M. André SERAZIN, M. Bernard CHAUVIN, Mme Monique DANION, M. Dominique ROUILLE, M. François HERVIEUX, M. Jean Claude RAKOZY, M. Jean Pierre GUILLET, M. François LE POUL, Mme Marie-Odile COLINEAUX, M. Jean François HUMEAU.

Suppléants présents remplaçant un titulaire :
Mme Jacqueline LE LEAP, suppléante de Questembert; remplaçant M. René LUHERNE
M. Eugène LE TEXIER, suppléant de Larré, remplaçant M. Frédéric LE PAVEC
M. Michel GAUTIER, suppléant de Caden, remplaçant M. Jean Luc ROUSSEL
M. Charles SEROT, suppléant de Caden, remplaçant M. Patrick OILLAUX,
M. Lionel ONNILLON, suppléant de La Vraie Croix, remplaçant M. Pascal GUIBLIN
M. Henri GUEMENE, suppléant de Saint Gravé, remplaçant M. Rémi DEMILLAC
M. Michel GOUELLO, suppléant de Rochefort en Terre, remplaçant M. Stéphane COMBEAU

Suppléants présents ne remplaçant pas un titulaire :
M. Christophe COLLIN, M. Patrick MORICE, Mme Marie Thérèse PEDRONO, M. François GRIJOL, Mme Evelyne CHOCHOIS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile COLINEAUX

2011-11-01 - Procès Verbal du 19 septembre 2011

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil de Communauté adopte le procès verbal du 19 septembre 2011.

2011-11-02 - Fonds de concours communautaire 2011

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu l'article 186 de cette loi portant sur le versement de fonds de concours et complétant les lois du 12 juillet 1999 et 27 février 2002,
Considérant la décision du Conseil de Communauté en date du 04 juillet 2011 (délibération n°2011-07-16)

Commune de Berric

La commune de Berric sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 8 645€ au titre du fonctionnement des garderies péri scolaires et de la cantine scolaire.

Le plan de financement HT :

Dépenses €HT	**Montant €**	Recettes	**Montant €**
Personnel garderie	17 674,20	Commune (yc emprunt)	37 296,52
Personnel cantine	36 408,87	Fonds de Concours CCPQ	**8 645,00**
		Participation des familles	8 141,55
Total	54 083,07	Total	54 083,07

Commune de Larré

La commune de Larré sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 11 074€ au titre des travaux d'aménagement du carrefour situé à Kériel, de réfection de la croix du cimetière et de l'acquisition de matériel informatique . **Le plan de financement HT :**

Dépenses €HT	**Montant €**	Recettes	**Montant €**
Travaux aménagement carrefour	18 000,00	Commune (yc emprunt)	13 926,00
Réfection croix du cimetière	3 500,00	Fonds de Concours CCPQ	**11 074,00**
Acquisition matériel informatique	3 500,00		
Total	25 000,00	Total	25 000,00

Commune de Le Cours

La commune de Le Cours sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 13 920€ au titre de la construction d'un hangar municipal. Cette demande est en lien avec la compétence Aménagement de la Communauté. **Le plan de financement HT :**

Dépenses €HT	**Montant €**	Recettes	**Montant €**
Travaux estimés	120 000,00	Commune (yc emprunt)	55 330,00
		Fonds de Concours CCPQ	**13 920,00**
		Subvention du Conseil Général	50 750,00
Total	120 000,00	Total	120 000,00

Commune Molac

Le Conseil Municipal de Molac sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 11 506,00€ au titre du fonctionnement et de l'équipement de la médiathèque. Cette demande est en lien avec la compétence mise en réseau des médiathèques. **Le plan de financement HT :**

Dépenses	**Montant €**	**Recettes**	**Montant €**
Salaires+charges	18 802,83	Commune	25 570,93
Equipement	22 339,79	Fonds de Concours CCPQ	**11 506,00**
Livres	18 390,85	Conseil Général	13 191,50
DVD	5 673,41	ASP (salaires CAE)	14 646,45
		Abonnements familles	292,00
Total	**65 206,88**	**Total**	65 206,88

Commune Lauzach

Le Conseil Municipal de Lauzach sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 7 487,00€ au titre du fonctionnement de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire.

Plan de financement € HT :

Dépenses	**Montant €**	**Recettes**	**Montant €**
Personnel garderie/cantine	25 366,68	Commune	12 349,84
Frais de repas	25 807,97	Fonds de Concours CCPQ	**7 487,00**
Acquisition petit mobilier	807,29	Participation des familles	34 445,10
Frais de fonctionnement	2 300,00		
Total	**54 281,94**	**Total**	**54 281,94**

Commune Rochefort en Terre

Le Conseil Municipal de Rochefort en Terre sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 10 564,00 € au titre de l'entretien divers et entretien voirie (section fonctionnement)

Plan de financement € HT :

Dépenses	**Montant €**	**Recettes**	**Montant €**
Frais d'entretien divers	35 000,00	Commune	3 2936,OO
Frais d'entretien voirie	8 500,00	Fonds de Concours CCPQ	**10 564,00**
Total	**43 500,00**	**Total**	**43 500,00**

Commune St Gravé

Le Conseil Municipal de St Gravé sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 11 583,00 € au titre du fonctionnement de la garderie périscolaire et le restaurant scolaire.

Plan de financement € HT :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Frais de personnel	20 358,44	Commune	16 078,20
Repas et gouters	24 420,14	Fonds de Concours CCPQ	**11 583,00**
Frais d'entretien	4 441,26	Participation des familles	21 558,64
Total	**49 219,84**	**Total**	**49 219,84**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide au vu des projets présentés le versement d'un fonds de concours :

- de 8 645,00 € à la commune de Berric
- de 11 074,00 € à la commune de Larré
- de 13 920,00 € à la commune de Le Cours
- de 11 506,00 € à la commune de Molac
- de 7 487,00 € à la commune de Lauzach
- de 10 564,00 € à la commune de Rochefort en Terre
- de 11 583,00 € à la commune de Saint Gravé

2011-11-03 - Aménagement – Acquisition parcelles SBAFER

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté de Communes souhaite acquérir des terrains agricoles destinés à l'échange lors d'extension ou d'aménagement de nouvelles zones d'activités. Cette possibilité facilite les transactions avec des exploitants agricoles propriétaires ou exploitant les terres à vocation économique.

Pour mémoire,par délibération en date du 18 avril 2011 (délibération n°2011-04bis-29), le Conseil de Communauté a décidé d'acquérir la parcelle XK 184p, d'une surface d'environ 3ha88 au prix de 18000€ environ.

par délibération en date du 06 juin 2011 (délibération n°2011-06-19).la Communauté de Communes du Pays de Questembert s'est portée acquéreur des parcelles ZH 50 et ZH 136 p, au lieu la Métairie Neuve, d'une surface de 4 ha95a60ca environ au prix de 16 755€.

Les parcelles XH 46 (voir plan de situation en annexe) et ZE 322 , situées à proximité de l'axe Questembert Molac sont mises en vente par la SAFER. **Le prix de vente des ces deux parcelles est de 20 484,60€ hors frais, les frais notariés sont évalués à 1800€.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'acquérir ces deux parcelles, ZE 322 et ZH 46, d'une surface approximative de 6ha4a10 ca en vue d'augmenter la réserve foncière communautaire et de faciliter le développement économique local au prix de 20 484,60€ environ hors frais d'actes
- autorise M. le Président à signer les actes notariés liés à cette acquisition.

2011-11-04 - Aménagement – Projet de territoire

Le projet de territoire est présenté dans sa version finale à la date du 07 novembre 2011.. Il est précisé que le projet de territoire devra être « révisé » en fonction de l'avancement des travaux ou orientations projetés. Il est joint en annexe. Ce projet est un fil conducteur, un cap à atteindre pour la Communauté. En ce sens, il est également évolutif et devra s'adapter aux évolutions.

Après validation auprès du Comité déchets le 25 octobre 2011 et de la Commission économique du 26 octobre 2011,

La Commission économique doit compléter le volet économique en chiffrant et priorisant les actions.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité et deux abstentions,

-adopte le projet de territoire tel que présenté en date du 07 novembre 2011

-prend acte que celui-ci est évolutif et fera l'objet d'un suivi annuel

2011-11-05 - Déchets – Règlement du service de collecte

Ce règlement de collecte va permettre de présenter les modalités de collecte des déchets sur notre territoire afin d'améliorer la propreté sur le territoire et favoriser la réduction des déchets à la source. Il va également permettre de rappeler les obligations de chacun en matière d'élimination des déchets, en posant clairement le dispositif de sanctions en cas d'abus et d'infractions. Voir règlement présenté en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le présent règlement (joint en annexe) applicable dès le 8 novembre 2011.

2011-11 -06 - Déchets – Création d'un budget annexe avec la mise en place de la redevance incitative

La mise en place d'une redevance incitative pour le financement de la collecte et le traitement des déchets ménagers impose la création d'un budget annexe, sous la norme comptable M4.

Ce budget annexe prend la dénomination « service déchets »

Ce budget annexe sera créé dès l'adoption de la présente délibération et joint au BP 2012. Il est précisé que la redevance incitative fera l'objet d'une facturation « à blanc » en 2011 et entrera en vigueur au 1er janvier 2012. Ce budget sera non assujetti à la TVA.

En conséquence, au 1er janvier 2012 la redevance incitative de collecte et de traitement des ordures/déchets ménagers se substituera à la TEOM – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'un budget annexe « service déchets » au 1er janvier 2012.

2011-11-07 - Déchets – Modalités de facturation en redevance incitative

- La facturation de la redevance incitative se fera par le biais de deux factures semestrielles, l'une envoyées en juillet et l'autre en janvier de l'année suivante. La facture de juillet comportera l'abonnement semestriel + le forfait 6 vidages et les éventuels vidages supplémentaires. La facture de janvier présentera la régule des levées de poubelles facturées. La facturation s'effectuera telle que définie sous réserve des possibilités techniques (adaptation du logiciel).
- Pour les personnes souffrant de problèmes d'incontinence, après un bilan réalisé par le service gérontologique, il semble nécessaire de faire évoluer le système pour 2012. En effet, le comité déchets souhaite substituer la mise à disposition gratuite de sacs rouges à la mise en place de 6 vidages gratuits de la poubelle.
- Pour les logements n'ayant pas la place de stocker le bac (hypercentre de Questembert et Rochefort en Terre), un système d'apport volontaire dans des conteneurs à badge magnétique est mis en place.

Le comité déchets a validé le principe de facturation suivant : facturation d'une part fixe au nombre de personnes avec un minimum d'un vidage de sacs de 30 litres par semaine (soit 52 par an) + facturation des vidages supplémentaires (avec un coût au litre identique à celui utilisé pour la grille tarifaire des bacs). Le Bureau suggère la mise en place d'une caution pour les clés au cas où certains perdraient leur clé. Le prix de la caution devra être fonction du prix d'acquisition de la clé.

Le système des bacs individuels étant très inadapté à certaines résidences secondaires, le comité déchets souhaite la mise en place d'un conteneur de ce type par commune. Pour les résidences ayant fait le choix de fonctionner sur ce principe, la facturation se ferait sur la base d'une part fixe forfaitaire avec 26 vidages inclus et un coût unitaire des sacs supplémentaires déposés sur le même principe que les logements des hypercentres.

Le Conseil de Communauté prend acte des ces informations.

2011-11-08 - Déchets – Collecte des cartons professionnels

Considérant le coût très important de cette collecte, le comité déchets souhaite faire évoluer ce service et répercuter une partie de ce coût sur les entreprises qui en profitent.

Pour les communes hors Questembert, le comité souhaite que la collecte en porte à porte soit remplacée par de l'apport volontaire (un conteneur par commune). La facturation demandée pour ce service serait de 1€ par semaine. Pour Questembert, où les entreprises sont plus nombreuses et les temps de collecte beaucoup moins longs, la collecte en porte à porte pourrait être maintenue pour une facturation d'1,50 € par semaine. Le comité déchets a validé ces dispositions lors de sa réunion du 25/10/11, cependant, la commission économique

souhaite que ces dispositions soient rediscutées en bureau avant présentation au prochain conseil communautaire.
Les membres du bureau proposent de facturer la prestation à hauteur de 135€ /an pour l'ensemble des entreprises avec un apport volontaire pour les entreprises situées en dehors de Questembert. Le service déchets doit être équilibré, la redevance incitative implique que l'usager paie à hauteur du service qui lui est rendu. Il appartient à chaque individu ou personne morale de payer en fonction du service rendu.
Après discussion au sein de l'assemblée, il apparaît nécessaire de mener une réflexion plus approfondie sur le sujet afin d'envisager différentes possibilités.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité, à l'issue du débat,
-de surseoir à la décision
- de missionner une groupe de travail, composé de membres de la Commission économique et membres du Comité déchets pour réfléchir et revenir très rapidement vers le Conseil avec une proposition concernant la collecte des cartons.

2011-11-09 - Déchets – Maitrise d'œuvre déchèteries

Une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'une nouvelle déchèterie à Questembert (ZA de Kervault Sud Est) et la réhabilitation de la déchetterie actuelle située à Limerzel, publiée dans le Ouest France édition 56 le 27 septembre 2011 et mise en ligne sur le site e-megalis le 22 septembre 2011. 21 dossiers ont été retirés.
A l'issue de cette consultation, 2 cabinets ont remis une offre. Les critères de sélections étaient :
le prix (60%) et les références pour des projets similaires (40%)

	Prix € HT (pondération 60%)	**Références (pondération 40%)**	**Note globale**
DELACROIX - LOUER	37 300,00 €	Nombreuses références similaires récentes	**10**
Note/10	10	10	
Note pondérée	6	4	
CAVARO – POULAIN	54 320,00 €	Quelques références similaires peu récentes	**6,06**
Note/10	5,44	7	
Note pondérée	3,26	2,8	

Au regard de ces critères, il est proposé de retenir l'offre du cabinet Delacroix.

Sur avis favorable du Comité Déchets et du Bureau, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- de retenir l'offre du cabinet Delacroix-Louer
- d'autoriser M. Le Président à signer le marché pour montant de 37 300 € HT, à signer le permis de construire de la nouvelle déchèterie, à signer la demande d'autorisation d'exploiter et toutes les pièces liées à ce dossier.

2011-11-10 - Administration – Maitrise d'œuvre siège communautaire

Une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation du siège communautaire publiée dans le Ouest France édition 56 le 22 septembre 2011 et mise en ligne sur le site e-megalis le 21 septembre 2011. 69 dossiers ont été retirés.
A l'issue de cette consultation, 37 cabinets ont remis une offre. Un comité technique (composé des membres du bureau souhaitant en faire partie, M. Lequitte, chargé d'opération EADM et la directrice de la

Communauté) a sélectionné 4 cabinets qui ont été invités à présenter et défendre leur offre devant le comité le 25 octobre 2011. Les critères de sélections étaient : qualité des références, qualification de l'équipe constituée et coût des prestations...
Les 4 candidats étaient : CUB 3, Raffegeau-Peoch-Rubio, SHA et Gumiaux-Gombeau

A l'issue des 4 auditions, le Comité technique émet un avis favorable sur deux offres celle de Raffegeau Péoch Rubio et celle de Gumiaux&Gombeau. L'analyse des auditions et des candidatures est jointe en annexe. Après négociation, la proposition des quatre candidats peut se résumer ainsi :

Candidats	Montant rémunération € HT	taux	commentaire
CUB 3	137 129,20	10,4	+ 3000€ Simulation Thermique dynamique (STD)
Raffegeau Péoch Rubio	128 000,00	9,71	STD incluse
SHA (Serge Hamon)	122 000,00	9,25	STD incluse
Gumiaux&Gombeau	105 484,00	8,00%	STD incluse

Sur proposition du Bureau en date du 27 octobre 2011,
le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité et une abstention,

- décide d'attribuer le marché au cabinet Gumiaux&Gombeau
- autorise M. le Président ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 105 484,00 € HT et un taux de rémunération à hauteur de 8%.
- autorise M. le Président à signer le permis de construire et toutes les pièces afférentes à ce dossier
- prend acte que ce projet sera suivi par le Bureau et plus particulièrement dans sa phase réalisation par M. Sérazin et Fégeant

2011-11-11 - Administration – Lancement procédure démolition- siège communautaire

Préalablement à la construction du siège communautaire, il convient de procéder à la démolition des bâtiments obsolètes présents sur le site. Les travaux de démolition interviendront en début d'année 2012.
Il est proposé de lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées. La démolition pourra être phasée différemment selon les bâtiments.
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité moins une abstention, décide
-de lancer une consultation portant sur la démolition des trois bâtiments (propriétés communautaires) situés sur le site du futur siège communautaire
-d'autoriser M. le Président à signer le permis de démolir.

2011-11-12 - Logement – OPAH- Aide communautaire à l'amélioration de l'habitat

La Communauté de Communes du Pays de Questembert s'est engagée dans une opération d'amélioration de l'habitat. A ce titre, le Conseil de Communauté a souhaité aider les propriétaires réalisant des travaux d'amélioration de l'habitat.

Dans ce cadre, les nouvelles demandes d'aide déposées par le PACT ARIM sont :
Aides sollicitées pour des propriétaires occupants

- M. AIGUILLON Lionel- 2 Chemin de Bezy- Pluherlin sollicite une aide au titre de propriétaire occupant dans le cadre de travaux d'économie d'énergie (isolation et changement de chaudière) montant de l'aide : 750€

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le versement d'une aide de 750€ à M. Aiguillon dans le cadre de l'OPAH.

2011-11-13 - Logement – OPAH- Mission suivi animation 2ème année- Demande de subventions et plan de financement

M. le Vice -Président rappelle que par délibération en date du 19 septembre 2011, le Conseil de communauté avait sollicité l'aide du Conseil Général du Morbihan.

Le plan de financement de la deuxième année OPAH est le suivant :
Montant du suivi animation pour la deuxième année (mission exercée par le Pact Arim) : **108 836€ TTC**
Recettes :

Subvention ANAH part fixe (35%) :	31 850€
Dossier LHI + autonomie (300€) :	2 400€
Subvention du Conseil Général du Morbihan :	27 300€
Autofinancement Communautaire :	47 286€
Total :	**108 836€**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- adopte le plan de financement tel que proposé ci-dessus
- sollicite l'aide du Conseil Général du Morbihan et de l'ANAH (pour les montants indiqués ci-dessus)

2011-11-14 – Logement-Création d'un logement locatif social rue Jeanne d'Arc à Caden

Pour mémoire lors du Conseil de Communauté du 3 novembre 2003, l'aide à la réalisation de logements sociaux réalisés par les communes a été fixée à 1500€/logement pour Questembert et 2500€/logement pour les communes hors Questembert.
La commune de Caden sollicite l'aide de la Communauté à hauteur de 2500€ pour la création d'un logement locatif situé rue Jeanne d'Arc à Caden d'une surface de 182m² comportant 3 niveaux.
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement de 2500€ à la commune de Caden pour la réalisation d'un logement locatif social.

2011-11-15 - Économie- annule et remplace la délibération n°2011-09-06 -ZA de Bodien Commune Limerzel – Cession lot n°1d'environ 1019 m² environ à M. Patrick RIO

Suite au changement du projet de M. Patrick RIO.
Il est proposé d'annuler et remplacer la délibération n°2011-09-06 comme suit :
Monsieur Patrick RIO souhaite acquérir en son nom propre le lot n°1 d'environ 1019 m2 pour un projet de cabinet médical.

Sur avis de la commission économique du 26 octobre 2011.
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 23 mars 2009 fixant le prix de cession à 6 € HT/m².
Considérant les nouvelles règles fiscales, cette vente est soumise à la TVA sur marge. Les acquisitions de terrains initiales n'ont pas été soumises à TVA. Le prix du terrain au m² représente 3,41 € HT . La TVA portera sur la différence à savoir 2,59 €HT.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise

- la cession du lot 1 d'une surface de 1019 m² environ à Monsieur Patrick RIO au prix de 6 € HT/m², soit une TVA sur marge de 517,29 € pour un prix de vente de 6631,29 € TTC (environ selon la surface exacte vendue) (la Communauté vend le terrain TTC et reverse la TVA sur marge aux services fiscaux).
- M. le Président ou son représentant à signer les compromis puis actes de vente à intervenir sur ces bases. Les frais d'acte notarié seront supportés par le demandeur.

2011-11-16 – Économie - annulation de la cession du lot N de 2 179m² environ - PA des Hibiscus – Questembert

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 23 mars 2009 fixant le prix de cession à 6 € HT/m².
La SCI TAMM portée par M. Mangata, souhaite annuler l'acquisition du lot N.
Sur avis de la commission économique du 26 octobre 2011.
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rapporter la délibération n°2011-07-07 portant sur la cession du lot N à la SCI TAMM.

2011-11-17 – Économie – Mandat de promotion du PA de la Chaussée à Malansac avec l'agence Atlantique-Expansion

Suite aux réunions de travail de la commission, un mandat de vente sans exclusivité est proposé à la signature avec une agence mandataire qui interviendra sur la prospection d'entreprises pour le PA de la Chaussée à Malansac.
La commercialisation est proposée sur les parcelles de la tranche 2 du Parc d'Activités, soit 5 lots disponibles.
Ce mandat comporte 2 clauses particulières :

- l'obligation pour le mandataire de communiquer au mandant les contacts pris pour la commercialisation de chacune des parcelles,
- les projets de cession devront être soumis à la validation de la commission économique de la CCPQ ou d'une commission restreinte ad hoc

Le mandat sera conclu pour une durée de 15 mois (durée initiale de 3 mois et 12 mois de prorogation du mandat).
Le mandat type prévoit que le mandataire applique une commission à l'acquéreur au moment de la cession de la parcelle. Ce mandat n'engage aucune participation financière de la part de la CCPQ. En outre, afin de faciliter la promotion du PA de la Chaussée le mandataire souhaiterait implanter un panneau de promotion sur les parcelles en façade de la 2*2 Questembert-Malansac.

Sur avis de la commission économique du 26 octobre 2011.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité et une voix contre, autorise

- la mise en place d'un panneau promotionnel sur le PA de la Chaussée par le mandataire, à savoir l'agence Atlantique-Expansion.
- M. le Président ou son représentant à signer le mandat puis les actes de vente à intervenir sur ces bases.

2011-11-18 – Agriculture - Création d'un groupe de travail territorial

Il est proposé de constituer un groupe de travail territorial composé de personnes issues des différents milieux agricoles et d'élus communautaires. Les réflexions menées par ce groupe ont par nature vocation à être transversale sur plusieurs thématiques communautaires : aménagement du territoire, développement économique , tourisme etc...MM Perrion et Morice sont candidats.
Le bureau émet un avis favorable sur ce projet étant entendu qu'il conviendra de définir plus précisément les missions et champs de réflexion de ce groupe.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- la création de ce groupe de travail
- que MM Le Penhuizic, Perrion, Morice, Launay, Roussel, Rouillé Bernard, M. Guillouzouic, Mme Civel et un conseiller de Malansac représenteront le collège « élus » au sein de ce groupe de travail. Il leur appartiendra de définir les missions du groupe de travail.
- prend acte que ce groupe sera complété d'un collège « agriculteurs » représentant les différents courants existants au sein du monde agricole.

2011-11-19 – Enfance – Jeunesse - Contrat enfance Jeunesse avec la CAF du Morbihan période 2011-2014

Le 31 décembre 2010, s'est clôturé le Contrat enfance jeunesse courant de 2006 à 2010. Un travail avec chaque commune a permis d'effectuer le bilan et de se projeter sur le développement des actions envers l'enfance et la jeunesse.

La Caisse d'Allocation Familiale du Morbihan souhaite à nouveau conventionner et par ce biais poursuivre son soutien aux services et actions menés.

Dans ce dossier, la Communauté de Communes est signataire dans le cadre de l'activité du Relais Assistante Maternelle et de la Coordination .

M. Chauvin, Vice Président « enfance-jeunesse » rappelle que chaque commune doit préalablement à la signature du contrat CAF délibérer sur celui-ci avant le 31 décembre 2011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. Le Président à signer le contrat et les conventions afférentes à ce dossier.

2011-11-20 – Enfance – Jeunesse - Investissement matériel ALSH et demande de subventions auprès de la CAF 56 et de l'Europe dans le cadre du programme leader

L'ALSH intercommunal mis en place par sept communes du territoire en septembre 2011 s'organise et accueille désormais les enfants de l'ensemble du territoire, de 3 à 11 ans, dans différents centres d'accueil.

Pour permettre un accueil de qualité répondant aux objectifs éducatifs et pédagogiques de cette structure, il est nécessaire d'investir dans des outils nécessaires au bon fonctionnement.

Étant dans une démarche de mutualisation des structures et donc des moyens, la communauté de communes du Pays de Questembert est sollicitée pour cet investissement. L'idée étant que ce matériel puisse circuler sur l'ensemble du territoire en fonction de l'évolution des structures et des besoins.

Dans ce cadre, la CAF du Morbihan ainsi que le dispositif LEADER porté par le Pays de Vannes, peuvent être sollicités pour une subvention d'investissement.
Plan de financement prévisionnel

Budget investissement ALSH Ouest			
Plan de financement HT			
Coût estimatif HT		**Financement envisagé**	
Mobilier + espace détente pour les 4 lieux	16 342,20 €	Autofinancement (40%)	9 070,90 €
Materiels pédagogiques	1 669,50 €	CAF (30%)	6 803,17 €
Jeux spécifiques	2 046,82 €	**LEADER (30 %)**	6 803,17 €
Malles plastiques	418,72 €		
Poste informatique	2 200,00 €		
TOTAL	**22 677,24 €**	**TOTAL**	**22 677,24 €**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte la réalisation de cet investissement à titre exceptionnel par la Communauté afin de favoriser le lancement du projet ALSH intercommunal (concernant 7 communes du territoire) et développer la mutualisation des moyens
- adopte le plan de financement tel que proposé ci-dessus
- sollicite l'aide de la CAF et de leader
- autorise M. le Président à signer les conventions afférentes

2011-11-21 – Gérontologie - Information : pré bilan semaine bleue

Le Bilan de la semaine bleue peut se résumer ainsi :
La semaine bleue s'est déroulée sur deux semaines avec 18 animations proposées. 1094 participants ont été enregistrés sur ces deux semaines contre 654 personnes l'an passé. D'une manière générale, les participants étaient très satisfaits des animations proposées et de leur variété.
Bilan financier :
Dépense estimée à 6300€- Subvention du Conseil Général : 1 200€
Le Conseil de Communauté prend acte de cette information.

2011-11-22 - Rapport des Comités /Commissions

Comité Services Techniques du 17 octobre
- Planification réservation nacelle
- Pré bilan travaux effectués dans les communes
- Planifications diverses (tracto pelle) etc...projet de mutualisation des moyens techniques (moyens humains, bureau d'études, matériel etc..)

Comité Moulin Neuf du 20 octobre 2011
- Résultat qualité des eaux de baignade
- bilan de la saison estivale
- plantations
- préparation réunion VVF

Comité déchets du 25 octobre 2011
- Facturation de la redevance incitative 2 fois par an
- Règlement intérieur de la collecte
- Collecte hippomobile
- Marché de maîtrise d'œuvre déchèterie

Commission économique du 26 octobre
- ZA d'activités de Clélherlan – siège communautaire
- Foncier économique
- Emploi-Formation
- Promotion communication
- Collecte cartons dans les entreprises

Comité culture
- mise en réseau des médiathèques : la discussion sur la tarification unique est en cours.
- spectacles
- centre d'arts

Le Conseil de Communauté prend acte de ces rapports.

2011-11-23 - Questions et informations diverses

Vente d'une vieille cuve en fer : versement de la recette au COSI (253€)
Cession de la 205 (non cotée Argus- année 90) au prix de 80€ à M. René Burban- Ce véhicule ne fait plus partie de l'actif communautaire. Il est proposé que la recette soit versée au COSI.

Avis favorable du Bureau

Pour information :
Marché pneus
Une consultation a été lancée (mise en ligne le 29 août 2011 sur le site mégalis) pour la fourniture de pneus et les prestations de services afférentes aux changements ou réparation de pneus. Trois entreprises ont remis une offre :
Jahier pneus, Simon pneus et Cotten automobile.
Après analyse des offres et sur avis favorable du Comité Services Techniques en date du 19 octobre 2011, l'offre de Simon pneus a été retenue. La valeur technique des offres de Jahier pneus et Simon pneus était comparable. L'offre de prix de Simon pneu est la plus intéressante tant sur la fourniture de pneus que sur la prestation de services au regard des besoins estimés pour une année. Il s'agit d'un marché annuel inférieur à 20 000€ HT.
Assermentation de trois agents afin d'assurer la police « déchets ».

Pour information, un avenant a été passé avec la société SPOT d'un montant inférieur à 5%.
Nouvelle piscine : avenant lot Tobogan- société SPOT
Montant marché initial : 88 600,00€ HT
Montant avenant : 2 100,00€ HT
Nouveau montant : 90 700,00€ HT
soit une plus-value de 2,37% du marché initial.

Planning
Prochain Conseil : 12 décembre 2011 à 20H
Prochain Bureau : 30 novembre 2011 à 18 H15 en mairie de Questembert
Assemblée communautaire : 01/12/2011 préparation préalable
Comité logement : bilan 1ère année OPAH le 30 novembre à 18H30 au siège communautaire
Comité services techniques : 24 novembre à 18H30 siège communautaire
Commission économique : 24 novembre à la pépinière d'entreprises
Comité Culture : 20 novembre 2011 à 18H30
Comité piscine : 16 novembre 2011 à18H30
Le Conseil de Communauté prend acte de ces informations.

BROHAN Hervé	**CHAUVIN Bernard**	**CHEVAL René**
CHOCHOIS Evelyne	**CIVEL Josiane**	**COFFINET Christian**
COLLIN Christophe	**COLINEAU Marie Odile**	**COMBEAU Stéphane**
DANION Monique	**DEMILLAC Rémi**	**DESCOURT Isabelle**
EON Laetitia	**FEGEANT André**	**GAIN Sylvie**
GALUDEC Jean Pierre	**GAUDIN Thierry**	**GAUTIER Michel**
GOUËLLO Michel	**GRIJOL François**	**GUIBLIN Pascal**
GUIDOUX Marie Thérèse	**GUILLET Jean Pierre**	**GUILLOUZOUIC Franck**
GUEMENE Henri	**HALLIER Paul**	**HERVIEUX François**
HUMEAU Jean François	**LAMBERT Jérôme**	**LANN-CORRE Hélène**
LAUNAY Patrice	**LAUNAY Gérard**	**LE COINTE Laurent**

LE LEAP Jacqueline	**LE PAVEC Frédéric**	**LE PENHUIZIC Patrice**
LE PENRU Marcelle	**LE POUL François**	**LE TEXIER Eugène**
LORIC Yves	**LUBERT Serge**	**LUHERNE René**
LUHERNE Marie-Thérèse	**MAGNEN Claude**	**MAIGNE Sophie**
MELUC Marie-Pierre	**MORICE Jean-Claude**	**MORICE Patrick**
OILLAUX Patrick	**ONNILLON Lionel**	**PABOEUF Paul**
PEDRONO Marie-Thérèse	**PERRION Gilbert**	**POIRIER Eric**
POSSEME Gildas	**RAKOSY Jean Claude**	**RICHARD Alain**
RIVIERE Catherine	**ROUILLE Bernard**	**ROUILLE Dominique**
ROUSSEL Jean Luc	**SERAZIN André**	**SEROT Charles**
SOULARD Paul	**TRIBALLIER Joël**	